

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 13 Mars 2018**

**Délibération n° 21- 2018 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2017.**

**VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,  
VU les articles R719-101 à R719-104 du code de l'éducation,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.**

Considérant que le quorum physique est constaté.

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 1 473 239,31 € en réserves.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	22	Contre	0	Abstentions	9
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

  
Guillaume GELLE  
Président

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018